

L'EMPRISE DE LA FUTURE MÉTROPOLE NIÇOISE



La métropole Nice Côte d'Azur pourrait voir le jour dès le 1^{er} janvier 2012 et devenir ainsi la première du genre portée sur les fonts baptismaux en France. C'est du moins la volonté de Christian Estrosi, président de la communauté urbaine de Nice, qui vient de lancer le processus de création de la nouvelle collectivité territoriale, au grand dam de l'opposition de gauche, qui dénonce l'absence de concertation et l'incohérence du périmètre choisi. Le projet soumis au conseil communautaire, hier soir, par son président s'étend du littoral au parc national du Mercantour. Il suppose la fusion de l'actuelle communauté urbaine de Nice Côte d'Azur avec les trois communautés de communes des stations du Mercantour, de la Tinée et de la Vésubie-Mercantour, dont les conseils étaient également appelés, hier soir, à se prononcer.

Cohérence territoriale

Pour Christian Estrosi, défenseur de cette solution nord-sud jouant la complémentarité entre mer et montagne et entre zone urbaine et territoire rural, « *la cohérence territoriale de la future métropole est celle du bassin versant du fleuve Var, avec des vallées traditionnellement tournées vers le littoral en raison de la barrière des Alpes au nord* » . Il reviendra au préfet des Alpes-Maritimes d'arrêter le périmètre définitif.

Si la future métropole est forte de 46 communes et d'une population de près de 545.000 habitants, on est loin d'une métropole Côte d'Azur couvrant tout le département des Alpes-Maritimes, hypothèse retenue dès 2005 par un schéma de la Datar et qui aurait donné à la métropole un tout autre poids économique. Plébiscité par les acteurs socio-économiques, le projet n'a pas résisté aux rivalités des baronnies locales, malgré une même appartenance politique à l'UMP. « *Aucun de nous, reconnaît Christian Estrosi, n'y était prêt* ». A l'ouest, la future métropole a franchi le fleuve Var, frontière naturelle de l'ancien comté de Nice rattaché à la France en 1860, mais se heurte aux limites territoriales de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, dont le président, l'UMP Jean Leonetti, ne veut pas entendre parler d'un rapprochement avec Nice Côte d'Azur.

A l'est, la communauté d'agglomération de la Riviera française (Carf), constituée de 11 communes du bassin mentonnais, a renoncé à jouer la carte métropolitaine après avoir pourtant donné son accord en 2009 pour rejoindre Nice Côte d'Azur. Le tribunal administratif, saisi par Beausoleil, l'une des deux communes hostiles à la fusion, avait annulé l'arrêté préfectoral entérinant cette délibération. Depuis, c'est le statu quo. Christian Estrosi a préféré renoncer, et la communauté d'agglomération, empêtrée dans des rivalités politiques, n'a pas repris le dossier.